

Abondon de poste mais je dois des heures a mon employeur

Par lulu34, le 23/11/2013 à 02:02

j'aimerai savoir comment se passe un abondon de poste mais je dois des heures a mon employeur, je suis en cdi depuis 10 ans et temps partiel, je travaille dans une assocition quels sont les risques, peuvent ils porter plainte contre moi???refus complet pour un licenciement a l'amiable et je ne veux pas démissonner, je craque[smile17] en vous remerciant

Par P.M., le 23/11/2013 à 10:32

Bonjour tout d'abord,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...